

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération N°2024-155

Code nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Objet : Marchés n°2024-007 relatifs à la « Fourniture de composteurs en bois (individuels et collectifs), de bacs structurant en bois, et de pièces détachées pour Evolis 23 (23300 NOTH) » -
Autorisation de signer les marchés relatifs aux lots n°1 et 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ainsi que son article L.1414-2 relatif aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-2-1° concernant la procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU l'avis de marché publié le 14 août 2024 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

VU la décision prise le 2 octobre 2024 de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité le lot n°3 « Fourniture de composteurs collectifs de grande capacité en bois, de bacs structurants de grande capacité en bois, et de pièces détachées » ;

VU la décision d'attribution des lots n°1 et 2 prise par les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2024 ;

Monsieur le Président rappelle que la compétence Traitement des déchets ménagers et assimilés exercée par Evolis 23 comprend un volet Prévention pour lequel des actions et des objectifs sont mis en place au titre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2028 (PLDPMA). C'est pourquoi, Evolis 23 propose – dans le cadre de sa gestion de proximité des biodéchets – la vente de composteurs individuels aux particuliers, installe et entretient des composteurs collectifs en pied d'immeuble ou établissement.

Un marché a été conclu le 11 mai 2023 avec l'association EMERAUDE (22 LANNION) pour une durée de 4 ans selon la technique de l'accord-cadre mono-attributaire – avec un minimum de 45 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT. Il s'exécutait au fur et à mesure des besoins d'Evolis 23 par l'émission de bons de commandes.

Toutefois, les besoins des 5 EPCI creusois nouvellement adhérents à Evolis 23 depuis le 1^{er} janvier 2024 sur la compétence traitement n'étaient pas recensés et intégrés dans ce seuil maximum. Ce dernier ayant été atteint, une nouvelle consultation a été organisée sous forme de procédure formalisée (appel d'offres ouvert) allotie (3 lots) et selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum (exprimés en tonnes), exécuté par l'émission de bons de commandes sur une durée maximale de 4 ans (2 ans + 2 fois 1 an).

Les seuils minimum et maximum des marchés à bons de commandes relatifs aux lots n°1 et 2 sont fixés par périodes comme suit :

Lot n°1 Fourniture de composteurs <u>individuels</u> en bois et de pièces détachées	Seuils	
	Minimum	Maximum
Période initiale (2 ans à compter de la date de notification du présent marché)	45 000 € HT	250 000 € HT
1 ^{ère} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la période initiale du présent marché)	25 000 € HT	130 000 € HT
2 ^{ème} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la 1 ^{ère} période de reconduction du présent marché)	25 000 € HT	130 000 € HT

Lot n°2 Fourniture de composteurs <u>collectifs</u> en bois, de bacs structurants en bois, et de pièces détachées	Seuils	
	Minimum	Maximum
Période initiale (2 ans à compter de la date de notification du présent marché)	20 000 € HT	90 000 € HT
1 ^{ère} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la période initiale du présent marché)	10 000 € HT	45 000 € HT
2 ^{ème} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la 1 ^{ère} période de reconduction du présent marché)	10 000 € HT	45 000 € HT

Monsieur le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour, a attribué les lots n°1 et 2 tels que détaillés ci-dessus à l'association EMERAUDE (22 LANNION) ; elle a pu constater que les prix unitaires des composteurs individuels sont inférieurs aux prix du marché précédent ; à l'inverse les prix unitaires des composteurs collectifs sont plus élevés.

Il propose d'être autorisé à signer les marchés relatifs aux lots n°1 et 2 à conclure avec l'association EMERAUDE (22 LANNION).



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- Les marchés 2024-007-01 (lot n°1) et 2024-007-02 (lot n°2) passés selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire. Ces marchés s'exécuteront au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commandes. Les seuils minimum et maximum sont déterminés par lot et pour la durée des marchés comme suit :

Lot n°1 Fourniture de composteurs <u>individuels</u> en bois et de pièces détachées	Seuils	
	Minimum	Maximum
Période initiale (2 ans à compter de la date de notification du présent marché)	45 000 € HT	250 000 € HT
1 ^{ère} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la période initiale du présent marché)	25 000 € HT	130 000 € HT
2 ^{ème} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la 1 ^{ère} période de reconduction du présent marché)	25 000 € HT	130 000 € HT

Lot n°2 Fourniture de composteurs <u>collectifs</u> en bois, de bacs structurants en bois, et de pièces détachées	Seuils	
	Minimum	Maximum
Période initiale (2 ans à compter de la date de notification du présent marché)	20 000 € HT	90 000 € HT
1 ^{ère} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la période initiale du présent marché)	10 000 € HT	45 000 € HT
2 ^{ème} période de reconduction (1 an à compter de la fin de la 1 ^{ère} période de reconduction du présent marché)	10 000 € HT	45 000 € HT

- Tous documents liés à l'exécution administrative, technique et financière à venir y afférents, dans les limites des crédits alloués à ces prestations.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Publication le : **04 DEC. 2024**

